

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-QUATRIÈME SESSION

Documents officiels

TROISIÈME COMMISSION
20e séance
tenue le
jeudi 26 octobre 1989
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20e SEANCE

Président : M. KABORE (Burkina Faso)

SOMMAIRE

- POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE (suite)
- POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION SUR LE PROGRES ET LE DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL (suite)
- POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL : EXPERIENCE DES PAYS (suite)
- POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite)
- POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT (suite)
- POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite)
- POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (suite)
- POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite)
- POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.
Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un rectificatif distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/44/SR.20
17 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

89-56631 3183R (F)

/...

14P.

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : SITUATION SOCIALE DANS LE MONDE (suite)
(E/CN.5/1989/2 et ST/ESA/213)

POINT 91 DE L'ORDRE DU JOUR : VINGTIEME ANNIVERSAIRE DE LA DECLARATION SUR LE
PROGRES ET LE DEVELOPPEMENT DANS LE DOMAINE SOCIAL (suite) (A/44/116-E/1989/15 et
Corr.1 et A/44/116-E/1989/15/Add.1)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : TRANSFORMATIONS SOCIALES ET ECONOMIQUES DE GRANDE
PORTEE AUX FINS DU PROGRES SOCIAL : EXPERIENCE DES PAYS (suite) (A/44/79-E/1989/8,
A/44/86-E/1989/14, A/44/448 et A/44/499)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA
PARTICIPATION DES JEUNES (suite) (A/44/387)

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : CONSULTATION INTERREGIONALE SUR LES POLITIQUES ET LES
PROGRAMMES DE PROTECTION SOCIALE ORIENTES VERS LE DEVELOPPEMENT (suite)
(A/44/206-E/1989/69 et A/44/206-E/1989/69/Add.1)

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite) (A/44/3, A/44/420
et A/44/420/Add.1)

POINT 101 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT
LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES
HANDICAPEES (suite) (A/44/406 et A/44/406/Rev.1)

POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite)
(A/44/400)

POINT 113 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT
(suite) (A/44/407)

1. Mlle ZEB (Pakistan) dit qu'il est temps, 20 ans après l'adoption de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, d'en évaluer les échecs et les réussites. Malheureusement, en dépit de la vaste portée et des nobles objectifs de la Déclaration, l'amélioration des conditions sociales s'est ralentie ou la situation s'est même dégradée au cours des années 80 dans un grand nombre de pays, en particulier en Afrique et en Amérique latine, et le nombre de personnes vivant dans la pauvreté la plus absolue a augmenté. Le revenu moyen en Afrique est inférieur de 40 % à ce qu'il était au début de la dernière décennie pour le développement et est à présent tombé au niveau atteint au début des années 70. Le déclin économique et l'ajustement structurel représentent un fardeau social intolérable pour de nombreux pays en développement. Il convient d'adopter une approche intégrée pour relever les graves défis sociaux et économiques d'aujourd'hui et il est essentiel de veiller à ce que la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement traite convenablement les questions d'ordre aussi bien social qu'économique. La

/...

(Mlle Zeb, Pakistan)

délégation pakistanaise félicite le Secrétariat pour le rapport de 1989 sur la situation sociale dans le monde, mais regrette de ne pas y trouver de recommandations concrètes visant à améliorer ladite situation.

2. La délégation pakistanaise a étudié avec intérêt les rapports sur l'expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (A/44/79) et sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social (A/44/86). Le Pakistan attache une grande importance au développement social et le Gouvernement a lancé le Programme du peuple, programme de développement multidimensionnel de vaste portée qui couvre tous les domaines de la vie nationale.

3. Reconnaissant l'importance de la jeunesse dans la société en tant qu'agent de changement social, économique et politique, le Premier Ministre a créé un ministère des affaires de la jeunesse et élaboré une politique nationale de la jeunesse pour que les jeunes soient bien préparés à vivre au XXI^e siècle. La délégation pakistanaise a pris note du rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/44/387) et appuie les recommandations qui y figurent.

4. Le Pakistan se félicite des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées, mais estime qu'il est possible d'en faire davantage pour concrétiser les objectifs du Programme d'action. Intégrer les personnes handicapées dans la vie sociale, économique, politique et culturelle est aussi important aujourd'hui que lors de l'adoption du Programme. Il convient de reconnaître et de soutenir la détermination des personnes handicapées à être des membres productifs de la société. La délégation pakistanaise est affligée d'apprendre qu'environ 80 % des personnes handicapées dans le monde vivent dans des pays en développement et que dans 60 % des cas, leurs incapacités auraient pu être évitées grâce à des mesures peu coûteuses comme vaccinations, conseils ou programmes d'information sanitaire. Il est essentiel de s'occuper immédiatement de cette situation, en disposant des ressources nécessaires.

5. Le Gouvernement pakistanais continue d'accorder un rang de priorité élevé à la question des personnes handicapées. Au Pakistan, en vue de répondre aux besoins des personnes handicapées, les dispositions du Programme d'action ont été intégrées au Plan national d'action, au titre duquel un fonds d'affectation spécial national pour les personnes handicapées a été créé et la période 1982-1991 proclamée Décennie pour les personnes handicapées au Pakistan.

6. Au cours des dernières années, les activités relatives au vieillissement entreprises aux niveaux international, national et régional ont été encourageantes. Le Pakistan appuie les recommandations de la deuxième opération d'examen et d'évaluation de l'application du Plan d'action international sur le vieillissement (E/1989/13) et continue d'appliquer les recommandations énoncées dans le Plan d'action. Un comité national sur le vieillissement a été constitué et a élaboré un plan national d'action que le Gouvernement applique en collaboration avec des responsables non gouvernementaux.

/...

(Mlle Zeb, Pakistan)

7. En ce qui concerne le point 102 de l'ordre du jour, le Pakistan est favorable au renforcement de la coopération internationale en matière de prévention du crime et de justice pénale. Les inégalités sociales et économiques sont souvent la cause sous-jacente ou un facteur aggravant de la criminalité; les pays en développement devraient par conséquent bénéficier d'une aide pour exécuter leurs programmes de développement économique et social et aussi pour améliorer leurs mécanismes nationaux de prévention du crime et de lutte contre la délinquance. Il convient de tenir compte de leurs besoins particuliers lors de l'élaboration de normes en matière de justice pénale.

8. Mme SYAHRUDDIN (Indonésie) dit que malgré les profondes transformations intervenues au cours des 20 années écoulées depuis son adoption, la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social reste valide et servira de guide au monde au début du prochain siècle.

9. En ce qui concerne le point 92 de l'ordre du jour, la délégation indonésienne a noté avec satisfaction les conclusions et recommandations énoncées au chapitre VII du rapport du Secrétaire général sur l'expérience des pays quant à la promotion du mouvement coopératif (A/44/79). L'Indonésie encourage la croissance de coopératives en vue de constituer de vastes mouvements économiques pour le développement qui pourraient permettre de renforcer le secteur de la société le plus faible sur le plan économique.

10. S'agissant de la question du vieillissement, la délégation indonésienne prend acte du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/44/420 et Add.1, ainsi que des propositions énoncées au paragraphe 7 relatives à des mesures complémentaires à prendre pour faciliter l'application du Plan d'action international sur le vieillissement. L'Indonésie, conformément à ses traditions, s'occupe des membres âgés de la famille et de la communauté et tire parti de leur expérience et, bien que sa population soit relativement jeune, on a toujours témoigné aux citoyens âgés respect et compréhension.

11. Il faut reconnaître cependant la nécessité, face au vieillissement d'une société, de modifier les politiques de protection sociale, ce qui a des conséquences importantes sur la santé, la législation et la main-d'oeuvre. Dans un monde interdépendant, des modifications d'aussi vaste portée requièrent l'attention de la communauté internationale.

12. En ce qui concerne le rapport publié sous la cote A/44/406/Rev.1, il est encourageant de lire que la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées n'a pas répondu aux attentes qu'elle avait suscitées et qu'elle s'achèvera peut-être sans avoir atteint ses objectifs. La délégation indonésienne note au paragraphe 66 du rapport que des directives sont en cours d'élaboration en vue de la création et du renforcement d'organisations de personnes handicapées et, au paragraphe 6, qu'un descriptif de projet portant notamment sur la réalisation de programmes de formation est actuellement élaboré en vue d'aider les organisations non gouvernementales. La délégation indonésienne se félicite du plan mentionné au paragraphe 13 du rapport, visant à assurer aux personnes handicapées de meilleures possibilités d'emploi à l'Organisation des Nations Unies.

/...

(Mme Syahrudin, Indonésie)

13. La délégation indonésienne se félicite des progrès réalisés quant aux préparatifs du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Le thème du huitième Congrès est particulièrement opportun, compte tenu du caractère de plus en plus transnational de la criminalité et des vastes ressources accaparées par les entreprises criminelles.

14. M. OSMAN (Brunéi Darussalam) dit que le rapport sur les politiques et programmes entrepris avec la participation des jeunes (A/44/387) a identifié un certain nombre de problèmes majeurs touchant la jeunesse, dont la croissance continue du nombre des jeunes, l'absence de politiques nationales adéquates pour faire face à une forte croissance démographique, le taux élevé d'abus des drogues et le nombre croissant de porteurs du VIH parmi les jeunes.

15. En ce qui concerne le problème de l'abus des drogues, le Brunéi Darussalam appuie la proposition énoncée dans le rapport visant à mettre davantage l'accent sur les programmes éducatifs, les mesures de réadaptation et d'interdiction et les programmes d'application des lois. La délégation du Brunéi Darussalam reconnaît qu'il importe de mettre davantage l'accent sur l'éducation sanitaire et morale des jeunes pour freiner la propagation du SIDA.

16. Le Brunéi Darussalam continuera à appuyer pleinement les efforts et mesures en faveur des jeunes de manière que leur énergie puisse servir à l'édification de la nation. La compréhension mutuelle et le respect peuvent aider à promouvoir la paix et la stabilité entre les nations et le Gouvernement du Brunéi Darussalam organise et exécute des activités et des programmes qui visent à promouvoir l'amitié et la compréhension entre les jeunes du pays, ainsi qu'entre eux et ceux d'autres nations. Le Ministère de la culture, de la jeunesse et des sports, qui est l'organisme gouvernemental chargé de tous les programmes relatifs à la jeunesse, offre aux étudiants et aux jeunes gens une vaste gamme d'équipement et de services et leur octroie des bourses, et son programme de formation de la jeunesse comprend des projets qui visent à promouvoir le développement technique et la mise en valeur de leur potentiel pour qu'ils puissent occuper des postes de direction. Les services éducatifs, médicaux et sanitaires sont fournis gratuitement à tous les citoyens.

17. M. ALRAWAS (Oman) dit que, dans son pays, les jeunes constituent la pierre angulaire de tous les projets de développement et qu'ils bénéficient de toutes les possibilités de développer leurs capacités et leurs talents, au service de la société. Au cours des 19 dernières années, des efforts gigantesques ont été faits pour promouvoir l'enrichissement culturel et social des jeunes, grâce à un réseau de clubs et de centres de jeunes, l'enseignement étant en outre gratuit à tous les niveaux. Les jeunes ont été encouragés à assumer leurs responsabilités dans le cadre de la société, par le biais de projets de développement communautaire exécutés par les clubs de jeunes. Afin d'encourager les jeunes à pratiquer des sports, on a construit un complexe sportif doté d'installations olympiques.

18. Conformément aux traditions maritimes du pays, le voilier pour jeunes Shabab Oman a accompli l'un de ses plus long périple, jusqu'en Inde et en Chine.

/...

(M. Alrawas, Oman)

En 1986, il a participé à la parade de voiliers à New York et, en juillet 1989, il a fait escale dans le port de Rouen afin de participer aux célébrations marquant le deux centième anniversaire de la Révolution française.

19. A l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées, en 1981, un comité national a été créé en Oman pour superviser les soins de réadaptation des personnes handicapées et promouvoir leur autonomie et leur participation au développement du pays. Les progrès réalisés depuis 1983 pour atteindre les principaux objectifs du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées ont été lents et frustrants à tous les niveaux. L'examen à mi-parcours de la Décennie en 1987 a montré clairement que seuls des progrès limités avaient été réalisés à travers le monde, en particulier dans les pays en développement. Sans une coordination et une coopération régionales et internationales pour l'application du Programme d'action mondial, la Décennie s'achèvera sans avoir atteint ses objectifs.

20. L'Oman n'épargne aucun effort pour s'occuper des personnes handicapées et assurer leur réadaptation ainsi que leur intégration dans la société, grâce à des programmes de formation et d'orientation et il renforce l'éducation du public en matière de mesures préventives. Une étude approfondie sur les personnes handicapées doit être réalisée en coordination avec le Fonds de contributions volontaires pour la Décennie. Des emplois sont réservés aux personnes handicapées, qualifiées ou non, et des services spéciaux sont fournis à titre individuel à certaines personnes handicapées qui ne participent pas au programme de formation professionnelle. Les personnes handicapées sont encouragées à participer à des activités culturelles, sociales et sportives, notamment dans des camps de scouts ou dans le cadre d'olympiades spéciales. Les personnes handicapées dans l'incapacité de travailler qui n'ont pas pu apprendre un métier bénéficient de la sécurité sociale.

21. Mme ARUNGU-OLENDE (Kenya) dit que le progrès social ne suit pas nécessairement le progrès économique et que, sans planification adéquate, des progrès économiques très rapides peuvent avoir des conséquences sociales néfastes. La meilleure approche est d'accorder une attention égale au progrès économique et au progrès social.

22. En dépit des faits négatifs survenus au cours des années 80, des progrès socio-économiques ont été réalisés, que les Etats Membres doivent soutenir et promouvoir. Il serait possible d'appuyer les efforts faits par les pays en développement si l'on utilisait les fonds retirés aux activités militaires à des fins comme l'annulation de dettes publiques bilatérales, la réduction des taux d'intérêt, le rééchelonnement des dettes à l'égard des organismes multilatéraux et l'accroissement du flux net de ressources.

23. Le Kenya dispose de ressources limitées, mais il s'efforce néanmoins de fournir des services et des avantages publics uniformes dans l'ensemble du pays, comme recommandé dans le rapport sur la situation sociale dans le monde, 1989 (ST/ESA/213), son plan de développement étant fondé sur les districts. A cet

(Mme Arungu-Olende, Kenya)

égard, il se déclare à nouveau convaincu que le rapport doit être largement diffusé auprès des gouvernements, organisations non gouvernementales, écoles et établissements d'enseignement, en particulier dans les pays en développement. Par ailleurs, en ce qui concerne la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, le Kenya espère que l'Office des Nations Unies à Vienne incorporera dans ladite Stratégie les principaux objectifs de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social, qui n'ont pas été atteints dans le monde entier.

24. Le Gouvernement kényen s'efforce de créer des possibilités de développement rural en vue d'endiguer les migrations massives des personnes les plus robustes - des jeunes pour la plupart - des zones rurales vers les centres urbains, où il est devenu difficile de trouver des emplois rémunérateurs. Parallèlement, il s'est efforcé d'introduire très tôt dans les écoles la formation professionnelle afin d'encourager les jeunes à occuper des emplois rémunérateurs indépendants dans le secteur non structuré, pour pallier l'absence d'autres emplois. Plus de 30 % du budget national du Kenya sont consacrés aux programmes de caractère éducatif en faveur de la jeunesse.

25. Le Kenya est parfaitement conscient du fait que la responsabilité ultime de l'application du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées incombe aux gouvernements. En 1989, il a lancé son deuxième appel de fonds marathon en faveur des personnes handicapées, qui a permis de recueillir environ 3,5 millions de dollars des Etats-Unis. Le Gouvernement kényen attache une grande importance au développement de services à domicile de prévention, d'éducation et de réadaptation et estime qu'il est possible d'intégrer complètement les personnes handicapées dans la société. A l'échelon international, le Kenya juge important d'organiser une conférence à l'issue de la Décennie, une fois que chaque pays aura évalué son application du Programme d'action mondial.

26. Dans leur majorité, les personnes âgées sont encore à la charge de la famille au Kenya. Cependant, dans les cas où il n'y a pas de famille ou d'appui familial, des soins sont fournis grâce à la coopération entre le Gouvernement et des organisations bénévoles, en particulier des organisations religieuses.

27. Pour toutes ces raisons, le Kenya espère que l'Année internationale de la famille accordera une attention particulière aux difficultés que rencontrent les familles qui ont à leur charge des personnes handicapées ou âgées.

28. M. HON (Observateur de la République populaire démocratique de Corée) dit que son pays met l'éducation avant toutes les autres activités et applique un enseignement universel obligatoire de 11 ans. Des conditions ont été créées qui permettent aux jeunes de participer librement à la vie politique, économique, sociale et culturelle et de bénéficier au droit à l'éducation, à l'emploi, à l'alimentation, au logement et à la santé. En juillet, la République populaire démocratique de Corée a été pendant huit jours l'hôte du treizième Festival international de la jeunesse et des étudiants, le plus important à ce jour. Elle souhaite remercier le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de ses initiatives dans le domaine de la jeunesse, notamment des activités qu'elle mène dans le monde entier pour atteindre les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse.

/...

29. M. RALEBITSO (Lesotho) indique que le Lesotho a créé un ministère de la jeunesse et de la condition féminine qui applique un programme très complet d'intégration des jeunes dans le développement socio-économique du pays. Le programme prévoit une formation professionnelle, encourage la participation à des activités récréatives constructives et encourage l'esprit d'entreprise et la stabilité de la vie familiale. Compte tenu des ressources considérables dont il faut disposer pour faire participer les jeunes au développement, les organismes des Nations Unies devraient examiner favorablement les demandes de financement supplémentaire pour les projets destinés à la jeunesse. A cet égard, le Lesotho se félicite de la décision prise par la Commission du développement social d'examiner en priorité à sa session de 1991 l'intégration des jeunes dans la société.

30. Depuis la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées en 1983, le Lesotho a envoyé des invalides à des cours de formation professionnelle, à des ateliers et à des séminaires de formation de cadres afin d'encourager la constitution d'associations d'handicapés. Ainsi ont été créées plusieurs organisations de handicapés qui, avec l'aide de diverses organisations internationales, ont établi un centre de réadaptation professionnelle et un bureau de coordination pour les déficients visuels gérés tous deux par des handicapés. En outre, le Lesotho a créé un fonds de prêts autorenouvelable permettant aux handicapés de créer des projets d'auto-assistance et prépare le lancement de programmes générateurs de revenus. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé doivent absolument unir leurs efforts pour mettre en oeuvre le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées.

31. Des services doivent être créés d'urgence pour assurer des conditions d'existence correctes aux personnes âgées. L'orateur souhaite souligner cependant que dans son pays, c'est la famille proche ou élargie qui s'occupe des personnes âgées, ce qui rend inutiles les maisons de retraite.

32. M. ALFARO-PINEDA (El Salvador) dit que les problèmes auxquels doit faire face la jeunesse, notamment dans les pays en développement, sont liés aux bouleversements économiques et sociaux que connaît le monde. Le nombre croissant de jeunes, la précarité des ressources financières et le manque de mesures intéressantes pour la jeunesse dans les programmes de développement nationaux ont donné lieu à une situation alarmante. A cet égard, il note avec satisfaction les efforts faits par la communauté internationale et les organismes et organes des Nations Unies, notamment l'Office des Nations Unies à Vienne/Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, pour atteindre les objectifs de l'Année internationale de la jeunesse. Il est également encourageant de constater que la communauté internationale a compris qu'il fallait que tous les gouvernements agissent en commun pour faire face aux graves problèmes sociaux de notre temps. Il faut, aux plans international, national et régional, mobiliser davantage de ressources à cet effet.

33. La participation des jeunes à la construction de l'avenir de l'El Salvador est plus forte que jamais. Malgré les nombreux obstacles à cette participation, notamment la guerre qui ravage le pays, la conscience politique des jeunes va de pair avec leur volonté de travailler pour le bien de l'ensemble de la nation. Le

(M. Alfaro-Pineda, El Salvador)

Gouvernement salvadorien favorise la participation des jeunes au processus de prise de décisions afin de trouver des solutions aux problèmes existants et de créer un système fondé sur l'égalité des chances, le respect des droits de l'homme et des conditions de vie stables garantissant la liberté pour tous.

34. El Salvador souhaite procéder à des échanges de type général avec toutes les organisations et tous les pays qui souhaitent coopérer à son effort de développement. Le gouvernement a mis en place des organisations et mené des campagnes afin de lutter contre l'abus des drogues et le trafic des stupéfiants. Il est décidé à promouvoir le respect des droits de l'homme et la véritable réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

35. M. KOTEY (Ghana) constate que si tous les objectifs de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social n'ont pas été atteints au cours des deux dernières décennies, beaucoup a été fait pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les questions sociales et les traiter. Le Rapport de 1989 sur la situation sociale dans le monde (ST/ESA/213) constitue un outil utile pour évaluer les progrès en matière de promotion sociale et préparer une stratégie internationale du développement pour les années 90. La situation en Afrique est une source de lourdes préoccupations pour la communauté internationale. Le produit par habitant et le niveau de vie moyen ont fortement baissé. La situation économique défavorable a créé de très graves problèmes sociaux. Une politique visant consciemment à maintenir les inégalités économiques a imposé aux pays en développement une situation sociale dangereuse. Tant que cette situation ne se sera pas améliorée, les pays en développement continueront d'avoir besoin d'un maximum d'aide et de la coopération de la communauté internationale afin de mener à bien leurs programmes sociaux.

36. La délégation ghanéenne a soigneusement pris connaissance du rapport sur l'expérience des pays quant à la réalisation de transformations sociales et économiques de grande portée aux fins du progrès social (A/44/86). En 1983, le Gouvernement ghanéen a entrepris un programme d'ajustement structurel visant à améliorer la gestion économique et à en répartir également les bénéfices. Sachant que le redressement économique et le développement exigent des décisions difficiles et des sacrifices, le Ghana entreprend un programme visant à atténuer le coût social de l'ajustement par le biais de projets permettant de répondre aux besoins des groupes défavorisés et d'améliorer l'accès à l'éducation.

37. Le développement économique et social nécessite la participation active de la jeunesse. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour orienter l'énergie des jeunes à des fins productives. Le Ghana a mis en place des structures et des programmes visant à promouvoir la participation des jeunes à des activités économiquement viables et socialement nécessaires. L'accent est mis sur l'initiative privée pour compléter l'effort de développement national. Le Gouvernement ghanéen a créé des centres de formation pour les jeunes délinquants qui peuvent ainsi apprendre certains métiers et assister à des cours en sciences de l'agriculture. La formation de jeunes ayant abandonné l'école et frappés par le chômage a donné d'excellents résultats.

/...

(M. Kotey, Ghana)

38. D'ici à l'an 2000, 60 % de la population âgée du globe se trouvera dans les pays en développement. Les incidences sur le développement socio-économique en sont claires. La délégation ghanéenne demande donc instamment à la communauté internationale de continuer de s'efforcer de trouver les moyens de faire face à cette situation. Les consultations interrégionales et les efforts de coordination constituent des outils utiles de planification des programmes d'action sociale en faveur du développement. Au Ghana, la famille élargie et la communauté fournissent encore les soins de base aux personnes âgées. Cependant, les changements socio-économiques rapides affaiblissent la structure familiale traditionnelle. Le Gouvernement ghanéen a par conséquent créé un programme de soutien aux organisations bénévoles qui aident les personnes âgées.

39. La Décennie pour les personnes handicapées a permis aux pays de mieux prendre conscience des problèmes et du potentiel des personnes handicapées. On estime à 1,4 million de personnes la population handicapée du Ghana. Les programmes qui leur sont destinés portent en général sur la réadaptation et comprennent une formation professionnelle, une formation à des activités d'autosuffisance, la fourniture d'une assistance technique et de conseils en matière sociale.

40. M. BURCUOGLU (Turquie) approuve les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (A/44/116). La Turquie, qui connaît une forte croissance démographique et une urbanisation rapide, s'efforce de mettre en valeur ses ressources humaines afin de promouvoir le développement économique et social. Le Gouvernement turc a pris des mesures pour renforcer la famille et lui permettre de s'adapter aux changements en profondeur qui s'opèrent dans la société turque; il attache une importance particulière à la recommandation du Secrétaire général visant à faire de l'année 1994 l'Année internationale de la famille.

41. La Turquie a élaboré une politique nationale en faveur de la jeunesse qui comprend des programmes d'enseignement à l'intention des jeunes non scolarisés, des programmes de formation et des activités culturelles et sportives permettant aux jeunes de participer activement à la vie quotidienne du pays. Une attention toute particulière a été accordée à la nécessité de combattre l'abus des drogues, la délinquance et le SIDA.

42. Le Gouvernement turc s'efforce de mieux faire prendre conscience au public de la question du vieillissement et met sur place des services de santé et de réadaptation destinés aux personnes âgées. La Turquie dispose d'une organisation nationale qui s'occupe de la question du vieillissement et a participé à des activités internationales dans ce domaine. Le Gouvernement turc a pris des mesures pour assurer la mise en place de services de santé et de centres de réadaptation à l'intention des handicapés. L'Etat encourage les employeurs à embaucher des handicapés, et le nombre de jeunes handicapés fréquentant l'université s'accroît. Enfin, dans le cadre du point 92 de l'ordre du jour, l'orateur souhaite appeler l'attention sur un important projet visant à développer le sud-est de l'Anatolie grâce à la construction d'un immense système de barrages et de réseaux d'irrigation permettant d'accroître rapidement la production agricole de l'ensemble de la région.

/...

43. M. MEHNAT (Afghanistan) souligne les progrès sociaux et économiques remarquables faits par son pays malgré les ravages de la guerre et un retard économique certain. En dépit de la poursuite des combats, le Gouvernement afghan favorise une plus grande démocratie politique dans le pays dans le cadre de son effort de réconciliation nationale visant à redresser l'économie de la nation et à consacrer les ressources à des fins pacifiques. Un financement généreux a été alloué à l'éducation, la santé, aux retraites et à la création d'emplois dans les secteurs tant public que privé, et une réforme agraire est en cours qui tient compte des intérêts de tous les paysans. Le nombre d'écoles de formation professionnelle s'est accru, ce qui a permis d'améliorer les compétences techniques et de fournir au pays les cadres nationaux dont il a besoin. La législation nationale prévoit la protection de la famille et notamment les soins à la mère et à l'enfant.

44. L'Afghanistan est un pays multinational et le Gouvernement garantit les libertés et droits démocratiques de tous les groupes ethniques et favorise la participation de la population aux activités de la vie publique.

45. L'Afghanistan accorde une attention toute particulière au potentiel créateur de la jeunesse et l'Etat a la responsabilité de fournir à la jeunesse une éducation, une formation, des emplois, des loisirs et des activités culturelles. L'organisation de jeunesse du pays, forte de 200 000 membres, a des activités médicales, sociales et productives et lutte contre l'abus des drogues. Afin de promouvoir la paix et la compréhension, elle entretient également des relations amicales avec 250 organisations de jeunesse dans plus de 100 pays et participe à des réunions internationales de jeunes. La jeunesse afghane soutient les initiatives de l'Année internationale de la jeunesse et s'attache à promouvoir les objectifs de l'Année et à diffuser des informations sur les activités des Nations Unies dans le domaine de la jeunesse.

46. S'il n'y avait pas eu de guerre, ces progrès auraient été plus importants. Les programmes sociaux et économiques nécessaires ne peuvent être menés à bien qu'en temps de paix mais l'Afghanistan s'efforcera, quelles que soient les circonstances, d'assurer le progrès économique, social et culturel de tous les Afghans sur la base de la justice et de l'égalité sociales.

47. M. ELIADES (Chypre) estime que le progrès social est crucial pour le progrès dans de nombreux autres domaines et qu'il a été trop lent dans de nombreux pays en développement parce que des problèmes économiques comme la dette extérieure, le déficit commercial, l'inflation et le chômage, ont pour conséquence une diminution des fonds disponibles pour les programmes d'action sociale. Heureusement, la coopération internationale en ce qui concerne les questions sociales a fait quelques progrès et l'orateur se félicite du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social (A/44/116, E/1989/15).

48. L'orateur souligne le lien entre les questions sociales et économiques et demande instamment aux organes des Nations Unies compétents de coordonner leurs travaux de façon plus constructive. Sa délégation est également favorable à la

(M. Eliades, Chypre)

proclamation d'une année internationale de la famille et elle approuve le rapport du Secrétaire général sur la question. La Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées a largement attiré l'attention sur une question importante et le récent rapport du Représentant spécial pour la promotion de la Décennie constitue une contribution notable à cet égard.

49. L'orateur espère que les progrès récemment faits sur la voie de la détente et d'une solution pacifique des conflits seront suivis d'une amélioration correspondante de la qualité de vie. La communauté internationale devrait porter ses efforts non seulement sur la recherche de la paix et de la sécurité, mais également sur l'établissement d'un ordre économique et social juste qui permette à tous de vivre dans un monde pacifique et sûr.

50. M. CRUZ (Chili) dit que son pays s'attache à surmonter sa récente crise économique et politique en appliquant une politique réaliste conçue pour renforcer l'économie et par conséquent le bien-être social grâce à une plus grande participation aux échanges internationaux et à la place faite à l'initiative privée et aux mécanismes du marché. Afin de rendre les effets de l'ajustement économique plus supportables et de sauvegarder les intérêts des plus vulnérables, le Gouvernement a mis en place des programmes de travail permettant d'aider ceux qui sont atteints par les transformations structurelles indispensables au redressement économique et à la réduction de la dette extérieure. Avec l'aide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, le Chili est parvenu à un taux de croissance économique qui lui permet d'accroître de façon non négligeable les ressources consacrées aux programmes sociaux qu'il estime prioritaires dans des domaines comme l'éducation, le logement, la santé et le bien-être social, et d'obtenir de très bons résultats, notamment pour ce qui est de l'amélioration de toute une série de services sociaux destinés aux secteurs les plus pauvres et les plus vulnérables de la population.

51. Une chose est certaine : toute autre amélioration sociale dépendra de la poursuite de la croissance économique.

52. M. ALLAFI (Jamahiriya arabe libyenne) note que, de l'avis presque unanime, la façon dont le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées est mis en oeuvre n'est guère satisfaisante. Bien que sa délégation partage cet avis, elle pense qu'en ayant conscience le Comité voudrait redoubler d'efforts afin de parvenir aux objectifs de la Décennie et veiller à ce qu'elle ait un effet positif et durable. Il incombe à tous de donner un nouvel élan à la Décennie et la délégation libyenne demande à tous les Etats Membres de ne pas épargner leurs efforts et de coopérer les uns avec les autres ainsi qu'avec le Secrétariat, pour assurer son succès. Même s'il ne reste plus que quelques années avant la fin de la Décennie, on peut encore faire beaucoup pour rattraper le temps perdu.

53. La délégation libyenne est très favorable à la proposition faite à la Commission au sujet d'une convention internationale sur les droits des personnes handicapées. On ne peut mettre en doute ni les nobles motifs ni les qualités humanitaires du pays qui l'a proposée, la Suède. Il n'est cependant pas urgent de prendre une telle mesure. Les instruments existant en matière de droits de l'homme

(M. Allafi, Jamahiriya arabe libyenne)

garantissent automatiquement les droits des personnes handicapées car ils reconnaissent qu'on ne peut faire aucune distinction pour cause d'invalidité. Les droits des personnes handicapées peuvent également être réaffirmés et renforcés en soutenant le Programme d'action mondial et la pleine application de ses priorités; il est encore possible d'agir en ce sens. L'idée elle-même n'en est pour autant pas moins bonne et il faudra éventuellement prendre une mesure de ce type si les objectifs de la Décennie ne peuvent être atteints.

54. Dans son rapport sur la question, le Secrétaire général a indiqué que la Jamahiriya arabe libyenne fait partie des pays qui ont tardé à soumettre les informations demandées dans la résolution 43/98 de l'Assemblée générale. Le retard n'a pas été voulu et la Jamahiriya s'efforcera à l'avenir de respecter les délais. Elle a été parmi les premiers pays à proposer une année internationale des personnes handicapées et elle espère sincèrement que la Décennie sera un succès et répondra à l'attente de la communauté internationale, et en particulier des personnes handicapées elles-mêmes.

55. En 1979, la Jamahiriya a créé un comité national chargé de préparer l'Année internationale qui est ensuite devenu un comité national pour les handicapés et s'est vu confier toute une série de fonctions. La promulgation de la loi No 3 de 1981 concernant les personnes handicapées, complétée et modifiée par la loi No 5 de 1987, figure parmi ses réalisations. La nouvelle loi garantit aux personnes handicapées les droits et privilèges qui leur permettent de pleinement s'intégrer dans la société et améliorent leur statut. Un nouveau comité national pour les personnes handicapées a récemment été créé sous la présidence du Secrétaire de la Caisse de sécurité sociale, qui coordonne les activités et programmes relatifs aux personnes handicapées. La Caisse a récemment créé un département spécial qui aura une action positive sur la mise au point d'autres programmes destinés aux handicapés.

56. Les personnes handicapées ont fait l'objet d'une campagne d'information dans les médias locaux et la Caisse de sécurité sociale présente un programme télévisé hebdomadaire largement consacré aux invalides et à leurs activités aux échelons local et international.

57. La Jamahiriya s'efforce de profiter des compétences techniques des organisations internationales, notamment de celles de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Unesco et de l'UNICEF. Des experts de ces organisations se sont rendus en Jamahiriya à l'invitation de la Caisse de sécurité sociale et du Comité national pour les handicapés. Un centre de formation devrait bientôt être créé en coopération avec l'OIT à l'intention des spécialistes travaillant avec des personnes handicapées et un certain nombre de cours de formation locaux devraient être offerts en coopération avec l'Unesco. La Caisse de sécurité sociale a l'intention d'établir une base de données informatisée sur les personnes handicapées afin d'élaborer de futurs plans et programmes.

58. La Jamahiriya est particulièrement intéressée par l'idée d'autosuffisance en ce qui concerne les matériaux locaux, les compétences et les locaux servant à la production et à l'entretien de l'équipement et des appareils nécessaires aux

/...

(M. Allafi, Jamahiriya arabe libyenne)

personnes handicapées et cette idée devrait bientôt être mise en pratique. Il existe un programme ambitieux d'agrandissement des centres et institutions pour les personnes handicapées et la construction de nouveaux centres de rééducation et de traitement.

59. La Jamahiriya est très attachée au Programme d'action mondial et coopérera pleinement avec toutes les organisations pertinentes du système des Nations Unies et avec les autres Etats Membres à sa mise en oeuvre.

60. Le PRESIDENT invite les délégations qui le souhaitent à exercer leur droit de réponse.

61. M. CENKO (Albanie) rejette catégoriquement les observations faites par le représentant de la Yougoslavie concernant la minorité slave se trouvant en Albanie. Le recensement de la population albanaise est exact et les minorités nationales en Albanie ont les mêmes droits que tous les autres citoyens.

62. Mme DU (Chine) rejette les attaques lancées contre la Chine par le représentant du Danemark. Les manifestations qui ont eu lieu dans son pays avaient pour objectif de renverser le Gouvernement et de saper le système socialiste. Un terme n'y a été mis que lorsque elles se sont transformées en rébellion. Le Gouvernement a agi dans la légalité à tout moment et sa politique a été d'éduquer les jeunes manifestants. Les critiques adressées à son gouvernement sont arbitraires et fondées sur des mensonges et des informations erronées.

63. M. KOTEVSKI (Yougoslavie) dit qu'en soulignant l'inexactitude des statistiques démographiques albanaises, il avait seulement souhaité exposer des faits, à savoir que sur une population de 100 000 Slaves on n'en relevait plus que quelque 4 000. Son pays a réagi à des statistiques officielles et est préoccupé par le sort de près de 100 000 personnes.

La séance est levée à 17 h 45.